



# Superethanol

## E85

Références : Arrêté du 02/04/2025

Le superéthanol est destiné exclusivement à l'alimentation des véhicules à allumage commandé " à carburant modulable ", appelé également véhicules " Flex-fuel ", et aux véhicules compatibles avec le supercarburant sans plomb SP95-E10 pouvant contenir jusqu'à dix pourcent (10 %) d'éthanol équipés d'un dispositif de conversion homologué conformément à l'arrêté du 30 novembre 2017 modifié relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs de conversion des véhicules à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence-superéthanol.

PÉRIODES DE MISES À LA CONSOMMATION			Été	Hiver	Intermédiaire	
			01/05 30/09	01/11 15/03	01/10 31/10	16/03 30/04
Caractéristiques	Unité	Limites	Spécifications			Méthodes
Teneur en éthanol + alcools supérieurs	% Vol	Mini Maxi	70 85	60 85	60 85	NF EN 1601 NF EN 13132
Teneur en essence sans plomb	% Vol	Mini Maxi	15 30	15 40	15 40	Complément à 100
Pression de vapeur à 37,8 °C (PVSE)	kPa	Mini Maxi	35,0 60,0	55,0 80,0	35,0 80,0	NF EN 13016-1
Aspect			Clair et Limpide			Visuelle
Masse volumique à 15°C	Kg/m3	Mini Maxi	755,0 800,0			
Teneur en soufre	mg/kg	Maxi	10,0			NF EN 15485 NF EN 15486 NF EN 15837
Teneur en sulfates	mg/kg	Maxi	2,6			
Corrosion Lame de Cuivre (3h à 50°C)	Cotation	Maxi	Classe 1			NF EN ISO 2160
Stabilité à l'oxydation	Minute	Mini	360			NF EN ISO 7536
Teneur en mono-alcools supérieurs saturés (C3-C5)	% vol.	Maxi	6,0			NF EN 1601 NF EN 13132 NF EN 15721 NF EN 22854
Teneur en méthanol	% pds	Maxi	1,0			NF EN 1601 NF EN 13132 NF EN 15721 NF EN 22854
Conductivité électrique *	µS/cm	Mini	1,50			
Acidité (acide acétique)	% pds (mg/l)	Maxi Maxi	0,005 (40)			NF EN 15491
Teneur en eau	% pds	Maxi	0,400			NF EN 15692 NF EN 15489
Teneur en chlorures minéraux	mg/l	Maxi	1,2			ISO 6227 NF EN 15492
Teneur en phosphore	mg/l	Maxi	0,15			NF EN 15837 NF EN 15487

\* Si l'exigence sur la limite requise n'est pas respectée, un pHe entre 6,5 et 9,0 indique la conformité de l'échantillon.

Toute interprétation des résultats des mesures concernant les spécifications relève de la norme NF EN ISO 4259

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Réf. FT  
Date de mise à jour : 20/05/2025